

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 15 (1894)
Heft: 3

Artikel: Bulletin mensuel : (5 mars 1894)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (*5 mars 1894*¹).

La *Politique coloniale* a eu communication du rapport de M. Giraud, délégué à l'Exposition de Chicago, sur la participation de l'Algérie à la section coloniale française. A propos des **blés** et autres **céréales d'Algérie**, et après avoir rappelé que les États-Unis ont exporté en 1892 pour huit cent millions de blé, trois cent cinquante millions de farine et deux cent millions de maïs, M. Giraud montre que s'il n'y a pas possibilité pour l'Algérie a ouvrir des débouchés de ce côté, il y a néanmoins lieu d'étudier la culture du blé en Amérique, les diverses manipulations qu'il subit, l'emmagasinage, les transports, en un mot les conditions économiques de son arrivée sur le marché européen, pour tirer un enseignement de l'expérience de ces grands producteurs qui appellent orgueilleusement leurs États « le grenier à blé du monde. » Il constate que le pays qui a été le « grenier de Rome » vient aujourd'hui au dernier rang parmi les pays de blé. La terre algérienne est fertile ; elle n'a point perdu sa fertilité, connue dès l'antiquité. La culture arabe ne l'a point épuisée. Il faut demander aux nouvelles méthodes de culture les moyens de soutenir une lutte impossible avec les prix et les rendements actuels. Les colons doivent organiser leur production, étudier et pratiquer l'emploi rationnel des engrais, sélectionner leurs semences et choisir, peut-être avec plus de soin, les terres propres à la culture du blé. Le colon ne peut pas d'ailleurs, livré à ses propres forces, améliorer cette situation. Il a besoin des secours de l'administration centrale. Il appartient au gouvernement d'organiser sur des bases sérieuses le Département de l'Agriculture en Algérie, de distribuer libéralement l'enseignement agricole qui manque surtout, de donner au besoin des primes à la production, des prix culturaux, de créer des conférences pratiques, etc., d'étudier les modifications des tarifs de transports, en ce qui concerne surtout les engrais, modifications demandées à plusieurs reprises par les conseils généraux, d'organiser le service hydraulique agricole pour arriver à une meilleure distribution des eaux dans les grandes plaines à blé. La manipulation du blé est également très primitive et très défectueuse. La main-d'œuvre, il est vrai, est loin d'atteindre les prix qu'elle demande en Amérique, mais encore

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

pourrait-on s'en affranchir en partie toutes les fois que l'étendue des cultures le permet. Les petits cultivateurs pourraient organiser des syndicats communaux pour l'achat des batteuses et des moteurs à vapeur nécessaires au battage rapide et économique des grains, rapide surtout, car on sait l'intérêt considérable que les blés algériens ont à arriver les premiers sur le marché français. L'emploi des *élévateurs* aux gares supprimerait les opérations de nettoyage et de ventilation et la location si onéreuse des sacs. Mais il faudrait pour cela changer les méthodes d'achat ou de vente, uniformiser le produit, créer deux ou trois ou même quatre catégories de blé ; sous cette forme commercialisée, le blé algérien serait plus marchand et plus maniable en *vrac*. L'administration interviendrait ensuite, elle en a les moyens, pour contraindre les compagnies de chemins de fer à modifier leurs tarifs qui sont écrasants pour la production algérienne. Les tarifs sont deux fois plus élevés qu'en France et cette disproportion vient d'être augmentée encore par la suppression de l'impôt sur la grande vitesse qui n'existe pas en Algérie. A l'embarquement, les blés souffrent encore du mauvais établissement des ports algériens. Partout ailleurs, la marchandise passe au dock, ou du wagon à bord, soit directement du quai, soit par des warfs qui permettent aux navires d'accoster. En Algérie, le port d'Alger seul a des docks et, dans les ports d'Alger et d'Oran, on n'embarque pas à quai ; dans l'un, à cause du manque de profondeur sur les lignes des quais, dans l'autre à cause du ressac, la jetée protégeant insuffisamment les quais. Les marchandises passent du wagon sur les quais, des quais sur allèges et de là à bord. Oran a cependant un mouvement de 1.200.000 tonnes et Alger de 1.600.000.

Les relations commerciales que les **Touareg** et les **Ghadamésiens** tendent, depuis plusieurs mois, à nouer avec les postes français du **Sud algérien** deviennent de plus en plus fréquentes. On annonce, en effet, de Tatahouin que cinq caravanes, comprenant un total de vingt hommes et 150 chameaux, sont venues en cette ville s'approvisionner de grains. Elles ont apporté quelques marchandises consistant en peaux tannées, en ouvrages et armes touareg. Elles ont trouvé à constituer facilement leur chargement de grains et à faire échange de ce qu'elles apportaient. Il est permis d'espérer que le mouvement continuera en s'accentuant. De nouvelles caravanes sont, en effet, annoncées et doivent arriver prochainement.

D'autre part, le *Temps* a publié une lettre de M. **Fernand Fourneau**, parti spontanément pour le Sahara central. Il écrivait de **Ouad Tikhalmat**, à 6 jours au Nord-Ouest de Rhat, le 14 janvier : Je viens de rejoindre

dre ici les chefs des **Touareg Azdjer**, après une entrevue dont la température était au moins à 150 degrés au dessous de zéro, de la part des notables, ils m'ont cependant autorisé à traverser leur territoire. Je me mets donc en route vers l'Aïr, dans l'espoir d'y arriver, mais ne sachant pas du tout si je ne serai pas arrêté en chemin. Je congédie mes Arabes (ce sont eux qui emportent cette lettre) et je forme ma caravane avec cinq ou six Touareg seulement et trois de mes anciens hommes. Le *Temps* explique l'accueil glacial des chefs touareg par le fait que ce n'est pas M. Foureau qu'attendaient les Azdjer, mais M. d'Attanoux qui se rend chez eux accompagné des délégués que les chefs touareg ont envoyés en Algérie à la fin de l'année dernière. M. Foureau n'a relevé, jusqu'ici, aucune trace d'occupation romaine ou de civilisation ancienne. Seuls quelques grands ateliers de silex taillés lui ont révélé que ces régions avaient été habitées par l'homme préhistorique. Les échantillons qu'il a recueillis lui ont prouvé que l'industrie de ces premiers habitants était bien inférieure à celle des tribus d'alors cantonnées dans le Sud algérien.

Quant à la **mission d'Attanoux**, son chef a adressé au *Temps* une lettre datée de **Bel-Heiran**, point d'eau dans la vallée de l'Igharghar, à environ 220 kilomètres au S. de Touggourt et à 260 kilomètres d'El-Oued où s'était rendue la dernière délégation de Touareg Azdjer et Hoggar. Les services que rend à ceux-ci la mission dissipent les préventions qui règnent dans le Sahara contre les Français. Les bons rapports établis avec ceux-ci sont dus en grande partie au chef de la sus-dite délégation, Abd-en-Nebi, descendant de Cheikh Othman, auquel Duveyrier fut redevable de la sécurité avec laquelle il recueillit les éléments de l'ouvrage qui, le premier, nous a complètement initiés au pays targui. Abd-en-Nebi a, de grand cœur, accepté le mandat de conduire la mission française auprès des grands chefs Azdjer. « Nous avons été devancés à Bel-Heiran par la colonne qui va édifier à ce point un bordj qui sera, pour le moment, le point le plus avancé de l'occupation française dans l'extrême Sud-Constantinois. Forte de 200 hommes, elle compte à son état-major un effectif de sept officiers et deux médecins. Concurremment avec l'édition des bordj, elle avait pour programme, au début, d'opérer des sondages dans le Gassy sur la direction d'El-Biodh, afin d'établir une ligne de points d'eau qui permette dans la suite de pousser l'établissement de postes fortifiés jusqu'aux limites extrêmes du territoire algérien. Il paraît que cette deuxième partie de sa tâche est remise à une autre année. M. d'Attanoux comptait écrire une nouvelle lettre d'El-Biodh, autre point d'eau situé également dans la vallée de l'Igharghar,

à 300 kilomètres au S. de Bel-Heiran. Étant donnée la vitesse moyenne de sa marche, la mission ne pouvait guère arriver à El-Biodh avant le 22 février.

Il s'est fondé à **Tunis**, à la fin de l'année dernière, sous le nom de : **Association tunisienne des Lettres, Sciences et Arts**, une Société dont le but est de faire connaître, sous toutes ses faces et de toutes les manières possibles, la Tunisie. Son champ d'études embrasse la littérature, l'histoire, la géographie, l'ethnographie, l'archéologie, la numismatique, la linguistique, la colonisation, etc., etc. L'association publie une revue périodique qui paraîtra tous les trois mois, et dont elle nous a adressé le 1^{er} numéro. Elle étudiera la littérature locale tunisienne, les vieilles traditions transmises de bouche en bouche, qui, rapprochées, permettront, par certains débris, de reconstituer ce qu'était l'ancien habitant du pays, de fixer l'origine probable des populations indigènes. L'archéologie, la numismatique, les inscriptions caractéristiques révèleront les détails intimes de la vie privée et des actes publics de leurs anciens dominateurs, leur mode de cultiver, de capter les sources, de tracer les voies de communication, qui pourront servir de guide aux efforts des entreprises coloniales. La composition du Comité d'initiative dans lequel dominent les noms de commerçants, de colons agricoles, de fonctionnaires chargés de s'occuper des intérêts soit de la viticulture soit de la colonisation caractérise la tendance de l'Association. Le 1^{er} numéro de sa Revue renferme entre autres un Discours de M. Pavy, secrétaire général, sur les révoltes tunisiennes; un article de M. Gabriel Medina, sur la flore et la faune du nord de l'Afrique à la période quaternaire; des notes de M. le D^r Bertholon, président, sur les origines et le type des Phéniciens; des récits de M. Jules Montels: Excursions en Tunisie, etc., et des articles bibliographiques : sur les Richesses de la Tunisie, de M. Paulard ; sur les fouilles exécutées en Tunisie, du lieutenant Hannezo; sur la géographie de l'Afrique chrétienne proconsulaire, des R. P., missionnaires d'Alger. Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de signaler cette Revue nouvelle à laquelle nous souhaitons une vie longue et prospère; elle aura sans doute beaucoup à nous apprendre, et nous saurons en faire profiter nos abonnés.

M. Gaillard, président du Syndicat franco-tunisien du Sahel, qui a fait une étude approfondie des avantages respectifs des cultures de la vigne et de l'olivier en **Tunisie**, en expose les résultats dans un rapport auquel nous empruntons ce qui suit :

« La culture de la vigne — dit M. Gaillard — est soumise à certaines restrictions :

1° La plantation et la culture de la vigne et la fabrication du vin exigent une mise de fonds considérable;

2° Le colon planteur de la vigne est condamné à une attente de plusieurs années, avant l'obtention de résultats appréciables ;

3° La vinification présente des risques ;

4° La vente du vin est soumise à des aléas, les cours pouvant présenter des écarts importants.

La culture de l'olivier se présente aux capitaux français dans des conditions différentes :

1° La plantation de l'olivier coûte peu, fr. 0,60 par pied; cette plantation est faite à forfait, par les indigènes qui fournissent à ce prix le plant, font le trou qui a 60 centimètres carrés, soignent à leurs frais la plantation pendant un an et garantissent les prises ;

2° Ces oliviers plantés à 10 mètres au moins de distance, permettent de faire des cultures intermédiaires, jusqu'à ce que l'arbre soit arrivé en production complète vers dix ans ; mais l'olivier bien soigné commence à produire à partir de cinq ans — ce qui est unique pour la Tunisie ;

3° La récolte des olives se vend sur l'arbre et aux enchères, et le propriétaire encaisse immédiatement le prix de sa récolte ; donc pas d'aléas, pas de risques.

Le rapport d'un olivier peut être le suivant :

A cinq ans, un olivier bien soigné peut donner un rendement moyen d'un franc; à dix ans, trois francs, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait atteint son développement normal.

Il y a des exemples fréquents d'oliviers donnant une production moyenne par arbre et par an de 25 à 30 francs, dans la région du Sahel, et cela tient aux conditions climatériques de cette région et aux qualités essentielles de son sol ...

Par ce qui précède, on voit que la culture de l'olivier en Tunisie est celle qui offre aux capitaux et aux colons français le plus de sécurité et le plus de résultats.

Culture de l'olivier moins coûteuse que celle de la vigne, rendement dans un temps relativement court. »

La *Deutsche Kolonial-Zeitung* a publié un extrait du journal de voyage du Dr **Lent**, attaché à une expédition scientifique qui explore la région du **Kilimandjaro**. Il a fait de nombreux leviers topographiques, pris des moyennes de température et fait des mensurations trigono-

métriques qui ont été très difficiles dans un pays d'aspect chaotique qui offre un champ d'études très vaste et appelé à fournir des données nouvelles à la géognosie de cette partie, peu connue encore, du continent noir. Il a constaté que la végétation est très riche jusqu'à 1400 m d'altitude ; au delà ce ne sont que des blocs de basalte qui couronnent les sommets abrupts. La végétation qui recouvre les pentes des cratères éteints est très différente de celle de la contrée environnante. Les forêts qui s'étendent sur les contreforts de la chaîne ne sont pas impénétrables ; leur ombrage est tel que peu d'arbustes peuvent s'y développer, sauf les lianes énormes qui, semblables à des cables, descendant du haut des arbres. A Kimabo, la température est très variable : 13° à 7 h. du matin, 24° à 2 h. de l'après-midi et 20° le soir après 8 h. Les Wa-Taveta qui habitent la contrée sont très industriels ; ils cultivent avec succès le bananier, la canne à sucre, le maïs, les patates, etc., ils élèvent des bestiaux : moutons et chèvres, et font aussi un grand commerce d'un miel exquis, recueilli par des procédés très primitifs. Leurs filets de pêche sont très bien faits. Le pays abonde en gibier : lions, rhinocéros, léopards, autruches. La végétation arborescente est magnifique, la forêt retentit souvent du cri prolongé des lémures qui vivent généralement par couples isolés.

Les journaux allemands rapportent que le baron de Schele, gouverneur de la **Colonie allemande de l'Est africain**, a adressé aux cadres des troupes allemandes d'occupation un ordre dans lequel il se plaint de la lenteur avec laquelle progresse parmi eux la connaissance de la langue Souahéli. Les officiers qui, au bout d'un certain temps de séjour dans la colonie, ne seraient pas à même de converser dans cette langue sur les questions courantes, affirmeraient par le fait même leur inaptitude au service de la colonie et seraient renvoyés en Allemagne. Quant aux sous-officiers, le gouverneur prescrit aux commandants de compagnies de leur faire des cours pratiques de conversation et de leur imposer, tous les dix jours, une leçon de mots usuels et de phrases qu'ils devront réciter par cœur sous peine de punitions disciplinaires. « Voulez-vous avoir », dit le gouverneur, « l'honneur de servir aux colonies et jouir des avantages qui en découlent, apprenez, dans l'intérêt de la mère patrie, l'idiome local, ou bien nous n'avons pas besoin de vous ». Le baron de Schele a certainement raison de croire que pour opérer utilement dans une colonie, pour s'attacher les indigènes et tirer d'eux le meilleur parti possible, il faut connaître au moins quelque chose de la langue du pays, savoir ce qu'ont été les populations, ce qu'elles sont, ce qu'elles pensent et ce qu'elles croient.

L'*Augsburger Abendzeitung* a reçu de M. Friedrich Kallenberg de Baireuth des renseignements d'après lesquels la bastonnade serait devenue une habitude journalière dans les **possessions allemandes** de l'**Afrique orientale et occidentale**. J'ai été informé, dit-il, que le sous-officier aussi bien que le fonctionnaire le plus jeune a le droit, ou s'arrogé impunément le droit de fustiger les noirs avec un fouet de peau d'hippopotame, ou de les traiter cruellement pour les motifs les plus futiles. Je pourrais en citer des exemples sans nombre. Lorsque je me rendis, en février 1891, à Bagamoyo, à bord du *Max*, dans un canot commandé par un sous-officier allemand, un des noirs en tirant trop fort sa rame la fit sortir hors de sa boucle. Le sous-officier qui était déjà tout enroué par ses jurons incessants, s'élança furieux sur le rameur et du poing le frappa si fort au visage que le sang jaillit du nez, uniquement parce qu'il n'avait pas ramé en mesure. A la station de Pangani, presque chaque jour des noirs de la troupe du protectorat, aussi bien que de la Société de l'Afrique orientale étaient fustigés avec le fouet de peau d'hippopotame. Quand on en demandait la raison, l'on trouvait régulièrement qu'il s'agissait de peccadilles qui ne méritaient en aucune manière un traitement aussi barbare. Le directeur de la plantation, Lewa, fit administrer à treize habitants d'un village voisin, parmi lesquels un vieillard infirme, vingt coups de fouet parce qu'ils avaient refusé de porter des colis à Pongwé, ce à quoi ils n'étaient nullement tenus. Le commandant de la station de Massindé en agit de même avec son cuisinier parce que celui-ci lui avait mal préparé son café plusieurs jours de suite. Le successeur de cet officier m'a avoué lui-même avoir fait fouetter deux soldats entraînés dans une querelle avec des femmes, et fouetter tellement que l'on dut les emporter sans connaissance; à ce propos, il est bon de dire que 250 à 300 de ces coups équivalent à la peine de mort. Il faut espérer que le gouvernement instruit de ces faits, fera procéder à une enquête sévère pour constater ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces rapports.

Dans une lettre du P. de Beerst, de la Société des Pères Blancs d'Alger, écrite de **Mpala (Tanganyika)**, à Mgr Livinhac, publiée dans les *Missions d'Afrique*, nous trouvons la description suivante d'un animal très curieux, qui présente beaucoup d'analogie, avec le *lépidosirène* dont Schweinfurth a parlé au Ch. III de son ouvrage : *Au cœur de l'Afrique*. Un jour, dit-il, où les femmes étaient tranquillement occupées à cueillir le riz, un cri d'effroi se fait entendre « *Nguéma! Nguéma!* » (un crocodile! un crocodile!), et aussitôt elles s'enfuient à toutes jambes. Ce pré-tendu crocodile n'était autre qu'un étrange animal, moitié reptile, moi-

tié poisson, qui, avec la rapidité d'une flèche, avait traversé les rangs de nos cueilleuses. Restant immobile, parfois des heures entières au milieu de l'eau, cet animal, dès qu'il se voit troublé dans son repos, s'élance d'un coup de queue, avec une rapidité telle, que l'œil a peine à le suivre. Ses bonds, pour autant du moins que j'ai pu le constater, sont de quinze à vingt pas, ensuite, il s'arrête. S'il est poursuivi, il s'élance de nouveau et toujours avec les mêmes bonds prodigieux. Ses sens semblent peu perfectionnés, vu la facilité avec laquelle on peut s'approcher de lui. Un jour, je me trouvai à 50 centimètres d'un de ces puissants reptiles. J'appelle un enfant et l'envoie me chercher une lance. Lorsqu'il revint, environ vingt minutes plus tard, la hideuse bête venait de partir et s'était allée cacher dans le riz. J'ai réussi pourtant à en faire prendre deux, que les enfants ont assommées à coups de hache au milieu de la mare. La femelle mesurait 1 m. 10 de long, et le mâle 0^m,92. Comme les poissons, il a le corps couvert d'écaillles, mais une couche glutineuse les cache à demi, de sorte qu'on ne peut guère les voir qu'en le dépeçant. Il n'a ni nageoires comme les poissons, ni pattes comme les reptiles; ces dernières sont remplacées par deux paires d'appendices en forme de queue de rat, minces, allongées, (celles de devant avaient 0^m,24 de long, celles de derrière 0^m,19). Chez le sujet mâle, ces appendices sont munis, du côté intérieur, d'une espèce de courte nageoire adipeuse. Comme les reptiles, il a des poumons, — quoiqu'il ne sorte jamais de l'eau, et ne puisse se servir, pour marcher, de ses deux appendices, en forme de pattes. Il a en outre, comme les poissons, des branchies, composées de quatre rayons. Une nageoire adipeuse, à partir du milieu du dos, va contourner sa grande queue comprimée littéralement, pour aller se terminer par dessous. Sa bouche, de moyenne grandeur, est armée de deux rangées non interrompues de matière osseuse, très irrégulièrement taillées, qui lui tiennent lieu de dents. Au dire des indigènes, il serait capable d'enlever d'un seul coup un doigt, voire même une main. Quoi qu'il en soit, il semble uniquement herbivore; le large estomac des deux spécimens que j'ai eus sous la main, ne contenait que des plantes marécageuses, et une quantité considérable de tiges de riz, encore munies de leurs épis, ce qui suppose qu'il avale sa nourriture de toute pièce. Cet animal, que les indigènes appellent *sembé*, ou *sompé*, est un objet d'horreur pour eux, ils en ont un dégoût instinctif; pour rien au monde ils ne voudraient le toucher, ne fût-ce que du bout du doigt, tandis que quelques Wabembé, qui se trouvent ici en ce moment, étaient bien contents d'ajouter à leur maigre soupe, un morceau de sa chair qu'ils

trouvaient délicieuse. La quantité d'œufs que j'ai trouvés suspendus aux côtés du dos, par une espèce de sac visqueux très allongé, était très considérable. Les enfants m'ont montré plusieurs milliers de larves, assez semblables aux larves des pythons, qu'ils assuraient être les petits du *sembé*. Ce qui confirmerait leur assertion, c'est que celui dont j'ai pu approcher de si près, se trouvait entouré de plusieurs centaines de ces viroborobwé, comme ils les appellent. Lorsque les eaux baissent, il va s'enfoncer à quelques pieds de profondeur dans la boue, où il repose en paix, jusqu'à ce que la saison des pluies vienne l'inviter à sortir de sa sombre demeure.

Le *Daily Chronicle*, la *Pall Mall Gazette*, le *Truth* et la *Pretoria Press* ayant rapporté des faits de cruauté commis pendant la guerre contre les **Ma-Tébélé**, à l'égard des **blessés** et des **prisonniers**, une interpellation à ce sujet a été adressée, dans la Chambre des Communes, par M. Knox à M. Sydney Buxton, sous-secrétaire d'État pour les Colonies, qui a répondu vouloir charger Sir Henry Loch, Haut-Commissaire dans la Colonie du Cap, de faire une enquête sur les faits reprochés aux agents britanniques. Nous en attendrons le résultat avant d'exprimer notre avis sur cette question, tout en regrettant que M. le sous-secrétaire d'État pour les Colonies ait cru devoir s'abstenir de faire appel au témoignage de son collègue du Département de la guerre, qui aurait pu, pour rassurer les représentants du peuple anglais, leur dire, déjà maintenant, ce que le gouvernement a fait, dès le début des hostilités de la South Africa Company et des troupes aux ordres de Sir Henry Loch, pour que les dispositions de la Convention de Genève du 22 août 1864, relatives aux secours à donner aux blessés sur les champs de bataille, fussent observées. L'assentiment donné par le Haut-Commissaire, avec l'autorisation du marquis de Ripon, à l'entrée en campagne des agents de la Compagnie contre les Ma-Tébélé, engageant la responsabilité du gouvernement, celui-ci était tenu de rappeler aux belligérants civilisés les engagements que la Grande-Bretagne a assumés en donnant son adhésion à cette Convention. Les deux *Blue-Books* distribués aux membres du Parlement, en septembre et novembre 1893, sont muets sur ce point. Espérons que celui qui leur sera présenté prochainement leur fournira à cet égard une réponse satisfaisante.

Une **société d'études coloniales** vient d'être créée en Belgique ; d'après l'Appel adressé au public par le Comité organisateur, elle se propose de faire connaître à la nation belge les avantages et les charges qui résulteraient de la possession d'une colonie, comme celle du **Congo**.

Il importe, en effet, qu'elle mesure les efforts à faire pour assurer le développement des peuples qu'elle veut conduire à la civilisation et qu'elle détermine les liens de droit à établir pour servir les intérêts de la mère patrie et de la colonie en même temps que ceux de l'humanité. « Étudier le Congo sous tous ses aspects est devenu, » dit l'*Appel*, « un devoir patriotique pour tous les Belges. D'autre part, il est aussi indispensable qu'ils apprennent comment, avant eux, d'autres nations ont colonisé, avec quelles difficultés elles ont lutté, comment elles ont vaincu tous les obstacles. Accumuler les informations, les grouper, les contrôler, en déduire les conséquences, vulgariser les résultats de ces recherches et des discussions qu'elles provoqueront, scruter toutes les questions se rattachant à l'organisation et à l'utilisation de colonies et plus spécialement de l'État du Congo, en s'appuyant non sur des théories, mais sur des documents recueillis, sur des faits observés, tel sera le domaine de la nouvelle Société. » Pour le mieux exploiter, la Société est divisée en quatre sections : études scientifiques, études morales et politiques, études économiques et études juridiques. Un *Bulletin* périodique et d'autres publications feront connaître les travaux de la Société ; des conférences tendront au même but. La Société pourra aussi organiser des expositions temporaires ou permanentes, et encourager des expéditions scientifiques. L'État indépendant du Congo, les Sociétés commerciales, la Société anti-esclavagiste et les Missions ont promis leur bienveillant concours, ainsi que des explorateurs, des savants, des hommes d'étude et d'initiative. Le Comité organisateur a placé à sa tête M. A. Couvreur, ancien vice-président de la Chambre ; nous constatons avec plaisir que notre compatriote M. A. Rivier, professeur de droit à l'Université de Bruxelles, fait partie du Bureau de la Société.

Le rapport présenté à l'assemblée générale de la Compagnie du **Chemin de fer du Congo**, le 17 janvier dernier, renferme certaines données qui font comprendre les difficultés rencontrées dans la construction de la section Matadi-Kengé dont nous avons mentionné l'inauguration (p. 14). « Qui pouvait prévoir que les équipes d'ouvriers noirs, si péniblement recrutées, seraient décimées par la maladie et la désertion ? Ceux qui restaient sur les chantiers, complètement démoralisés, étaient incapables de tout travail sérieux. Un seul chiffre, terrible en sa silencieuse éloquence, en dira plus que de longs raisonnements ; depuis le début des travaux, il a été engagé 7,000 travailleurs de couleur ; 2,000 restent sur les chantiers assainis ; sur les 5,000 autres, 1,500 ont été rapatriés et 3,500 sont morts ou ont déserté. La nature tout entière semblait révoltée :

une roche dure, presque partout à fleur du sol, résistant à la poudre et aux explosifs ; là où un peu de terre se rencontrait, des émanations morbides rendaient l'air irrespirable. Et, comme unique point possible de débarquement, la falaise sauvage de Matadi, où il a fallu construire des ateliers, un port, une ville. Et tout cela à créer, au milieu de difficultés d'accès de toute nature, avec un personnel blanc sans cesse éprouvé par la maladie ! Une seule compensation, mais bien consolante au milieu de tous ces déboires, un personnel d'ingénieurs dévoués au-dessus de tout éloge, et qui n'a jamais marchandé son temps ni son intelligence... Il faut ajouter aux difficultés susmentionnées, l'insuccès de la tentative d'utiliser les coolies chinois et l'échec absolu de l'essai des transports par bœufs. Les coolies n'ont, en réalité, rendu aucun service sérieux, pas plus que les Barbades, amenés à grands frais de la Jamaïque. Tous les bœufs importés de Walfish-Bay sont morts sans qu'on puisse attribuer cette mortalité à une cause nettement définie ; les uns disent qu'elle est due au charbon, d'autres à un empoisonnement, d'autres encore à la mouche tsétsé. Il a fallu renoncer à poursuivre cette expérience dont les conséquences auraient été si heureuses en cas de réussite. Actuellement la situation se présente sous un jour moins sombre. Les fonds brûlants de la Mpozo et les flancs abrupts des ravins de Palaballa ont été échangés contre les pays plus ouverts qui s'étendent au delà du col de l'Horizon, au kilom. 26. Les difficultés de construction sont réduites ; l'état sanitaire du personnel noir est devenu satisfaisant, les équipes d'ouvriers se recrutent aisément à la côte occidentale d'Afrique, les indigènes eux-mêmes commencent à prêter leur aide, et ils viendront encore plus nombreux à mesure que les travaux atteindront les districts populaires. L'exploitation de la 1^{re} section s'annonce sous l'aspect le plus favorable : l'État, les maisons de commerce, les missions s'installent à Kengé pour confier leurs transports à la Compagnie ; ceux-ci sont déjà très considérables, non seulement ceux qui sont destinés au Haut-Congo, mais encore ceux qui ont en vue le commerce local qui devient de plus en plus imposant.

Les journaux français ont signalé le départ prochain pour le **Congo français** d'un convoi composé d'une centaine de condamnés annamites actuellement détenus au dépôt de l'île d'Aix. C'est la Société des transports maritimes, de Marseille, qui a été déclarée adjudicataire pour ce transport, et son steamer *Auvergne*, qui a dû quitter Marseille le 26 février, partira de l'île d'Aix le 6 mars. Les résultats obtenus au Gabon par les condamnés occupés à la culture maraîchère sont satis-

faisants : les marais des environs de Libreville, desséchés par les Annamites, puis ultérieurement par les Pahouins, produisent maintenant, et en quantité, des légumes d'Europe. Les condamnés qui vont être dirigés prochainement sur le Gabon ne sont pas seulement destinés à augmenter le nombre des maraîchers de Libreville, M. de Brazza, qui se préoccupe beaucoup des travaux publics que l'on devra plus tard effectuer dans la colonie, a pu constater la supériorité de l'Asiatique sur l'Africain pour le maniement des terres. Ce sont donc les coolies qui, à un moment donné, devront être employés pour la construction des voies projetées. On objectera peut-être l'expérience tentée au Congo indépendant avec les Chinois. Les équipes de travailleurs amenés d'Extrême-Orient à grands frais ont littéralement fondu entre les mains des ingénieurs belges. Les maladies, les décès, les invasions ne se comptaient plus. M. de Brazza, a compris qu'il ne fallait pas envoyer les immigrants asiatiques en plein centre africain sans leur offrir en même temps les facilités d'existence qu'ils sont en droit de rechercher. Aussi a-t-il projeté de jalonna la route de Loango à Brazzaville par une série de petites colonies où les condamnés annamites installeront des villages qu'ils entoureront des concessions agricoles qu'on leur accordera. De cette manière, le jour où il sera nécessaire de faire appel à la main d'œuvre asiatique, les nouveaux arrivants trouveront sur la terre d'Afrique de petits villages annamites où ils rencontreront les usages de la mère patrie. Cette conception, dont il faut attendre au surplus les résultats pratiques, fait le plus grand honneur au commissaire général du Congo français. M. de Brazza se propose, en outre, d'exporter, par la voie de la Sangha, du gros bétail provenant de l'Adamaoua du Sud. On s'occupe, en ce moment, de construire de grands chalands qui permettront de descendre, par la Sangha et le Congo, les animaux achetés aux Foulanis.

Une révolte à éclaté au **Cameroun**, sur laquelle le chancelier Leist a adressé à Berlin un rapport officiel. M. Leist constate que, depuis quelque temps déjà, un certain mécontentement régnait parmi les Dahoméens au service de la colonie, parce qu'ils ne recevaient pas de solde comme les autres troupes indigènes. Cette différence de traitement venait de ce que les Dahoméens, amenés à Cameroun par le lieutenant de Gravenreuth, y étaient arrivés dans un tel état de dénuement que les autorités allemandes ne pouvaient en tirer presque aucun service et qu'elles croyaient faire assez pour eux en les nourrissant, eux et leurs femmes. Le rapport reconnaît que les femmes des Dahoméens ont été battues parce qu'elles s'acquittaient avec négligence des travaux qui leur étaient confiés. Le

nombre des coups qui leur étaient donnés allait de cinq à dix. Ce sont, dit M. Leist, ces châtiments corporels infligés à leurs femmes qui auraient fini par pousser les Dahoméens à la révolte.

D'un autre côté, le *Berliner Tageblatt* publie une lettre d'un témoin de la révolte du Cameroun. Elle confirme le régime despote de MM. Wehlau et Leist ; c'est ce qui causa l'émeute. La fustigation des femmes dahoméennes avec des fouets de peau d'hippopotame, porta l'exaspération à son comble. Les émeutiers chassèrent les Allemands, qui furent obligés de se réfugier sur des navires. Pendant huit jours, 65 soldats dahoméens et 46 femmes résistèrent aux attaques. Enfin, écrasés sous le nombre, ils se retirèrent dans la brousse après avoir tout brûlé, tué leurs enfants et achevé les blessés. La répression fut impitoyable ; pendant quinze jours les révoltés faits prisonniers furent pendus quotidiennement par douzaine. Il s'en fallut de peu que la population indigène, encouragée par les négociants anglais, ne se mit sous le protectorat anglais.

Le capitaine **Marchand** poursuit la mission dont il a été chargé dans le **Baoulé**. La *Politique coloniale* nous a fourni sur son exploration les renseignements suivants : Après avoir employé la force pour occuper Thiassalé et avoir établi sur ce point désormais acquis à l'influence française son centre de pénétration, le capitaine Marchand prit ses dispositions pour marcher vers le Nord sans rencontrer de difficultés. S'appuyant sur Thiassalé, qu'il quittait le 10 septembre dernier, il se dirigea vers le Baoulé, contrée située dans l'arrière-pays de la colonie de Grand-Bassam, entre le Bandama et le Comoë. Le Baoulé se divise en trois provinces : le Baoulé sud, dont la capitale est Brimbo, où la mission séjournna quelques jours ; le Baoulé central, capitale Oussou, et le Baoulé du Nord, où la mission se trouve en ce moment. C'est dans les premiers jours de novembre que le capitaine Marchand atteignait, dans cette région, le point de Bouaké, par 7° 30' de latitude Nord et 7° 22' de longitude Ouest. Son intention était alors de continuer vers le Nord-Ouest par Sakkala, dans la direction du Haut-Cavally, but primitif de la mission : pour ouvrir les voies devant lui, il prit les devants avec une partie de son escorte ; mais arrivé au Bandama, qui sépare le pays de Bouaké de celui de Sakkala, il se heurta aux avant-postes des colonnes de Samory. Sa surprise fut grande ; il n'ignorait pas que celui-ci, fuyant devant les troupes lancées à sa poursuite par les colonels Archinard et Combes, s'était dirigé vers l'intérieur de la boucle du Niger. Mais il n'avait pas pu supposer que Samory fût aussi avancé dans cette région. Il dut se rendre à l'évidence et apprit que ses bandes avaient pris et incendié

Sakkala, au mois d'août, ravagé l'Ourodougou et mis tout ce pays à feu et à sang. Aujourd'hui, la population massacrée, vendue ou en fuite, a disparu et tout commerce semble pour longtemps arrêté. Le capitaine Marchand dut revenir en hâte sur ses pas : rentré à son campement de Bouaké, il reprit immédiatement sa marche dans la direction opposée, c'est-à-dire vers le Comoë, achevant ainsi l'exploration du Baoulé. Le 19 décembre 1893, il arrivait dans le pays de Ganra et signait au chef-lieu, Wassaradougou, un traité avec les chefs. En ce point, le capitaine se trouvait avoir relié ses itinéraires avec ceux des précédentes missions Binger. En jetant un regard d'ensemble sur l'œuvre accomplie, on constate les résultats suivants :

Reconnaissance de plus de 150 kilomètres du cours inexploré du Bandama.

Relevé du cours de son affluent le Zini ou Isy.

Traversée du Baoulé du Sud au Nord par la route centrale, sur une longueur de près de 300 kilomètres, et de l'Est à l'Ouest sur une étendue à peu près égale.

Reconnaissance rapide des territoires de la rive droite du Bandama, entre cette rivière et celle de Sassandra jusque chez les Gouros.

Mais le principal résultat acquis pour le moment paraît être la constatation de la présence réelle des bandes de Samory dans les régions que nous venons de rappeler. Une observation s'impose : en moins de deux ans, Samory, chassé des territoires de la rive droite du Haut-Niger, s'est reconstitué, dans le voisinage de la colonie française de la Côte d'Ivoire, un empire plus vaste et plus riche que celui qui lui a été enlevé. Son intention est de marcher sur Kong : le Taguano, le Baoulé, le Diammala, le Djémini s'épouvantent de ce voisinage et des dangers qu'il leur fait courir. Si Samory, ce qui n'est pas douteux, met ses projets à exécution, — et ces pays habitués au commerce et non à la guerre sont incapables de lui résister, — c'en est fait de l'avenir économique de la Côte d'Ivoire : tel est du moins l'avis du capitaine Marchand.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Désireux de perpétuer à la Société de géographie de Paris, le souvenir de M. Henri Duveyrier, son ami, M. Ch. Maunoir, depuis bientôt trente ans secrétaire-général de la Société, a fondé, sous le nom de *Prix Henri Duveyrier*, un prix consistant en une médaille d'or qui sera attribué chaque année à un voyage (ou à un ouvrage) d'un

caractère scientifique ayant pour objet le Sahara ou le Soudan français. Il sera exclusivement attribué à des Français et sera décerné pour la première fois en 1894.

Un sondage opéré à Houmt-el-Adjim, sur le littoral S.-O. de l'île de Djerba, a rencontré, à 230 m, une nappe artésienne qui fournit plus de 5000 litres à la minute. Malgré sa fertilité légendaire, Djerba souffrait souvent de la sécheresse. Désormais, elle sera toujours sûre d'une bonne récolte, partout où l'on réussira à amener à la surface l'eau des nappes sous-jacentes.

D'après un télégramme de Berlin, le Négous d'Abyssinie se propose d'établir des légations permanentes en Europe; les deux principales seraient installées à St-Pétersbourg et à Paris. Il a adressé au Czar une lettre dans laquelle il le remercie, en son nom et au nom de l'église d'Abyssinie, de l'intention d'envoyer un ambassadeur russe à la cour d'Abyssinie, et le prie de lui permettre d'envoyer en Russie un certain nombre de jeunes Abyssins qui y seraient élevés afin de devenir officiers, prêtres, médecins, etc., à leur retour dans leur patrie.

M. Langheld, officier allemand établi sur le Victoria-Nyanza, s'est rendu jusqu'à l'extrême septentrionale du lac Albert-Édouard; il y a trouvé détruite la station fondée par le capitaine Lugard; le chef, M. Grant, était retourné dans l'Ou-Ganda. La région comprise entre Boukoba, le lac Albert-Édouard et l'Ou-Nyoro, a été pacifiée par les Allemands et le commerce a été rétabli. Le fort Malepartus a été construit sur la Kaghéra, au Kitangoulé, par 31°, 35' long.-E. et 1°, 25' lat.-S. Aux dernières nouvelles, M. Langheld était de retour à la station allemande de Mouanza, au S. du lac Victoria.

Les plantations de café de la Société allemande de l'Afrique orientale promettent une belle récolte; 160000 pieds de cafiers des environs de Tanga sont très prospères; celles de coton donnent de très bons résultats. La société a consacré 600000 marcs pour l'achat des plants et la culture pendant les deux dernières années. Des raffineries de sucre vont être installées dans la vallée de Pangani pour remédier à la défectuosité des moulins à sucre actuels qui ne permettent pas de tirer grand profit de la canne. Des débouchés sont assurés à l'industrie sucrière qui écoulera ses produits à Zanzibar et aux Indes.

Un essai tenté par le lieutenant Götzen d'employer des éléphants de Bombay comme moyen de transport pour son expédition au Kilimandjaro et au lac Victoria a échoué. Il a été impossible de s'en servir, et il a fallu les renvoyer à Pangani.

L'expédition que le baron de Schele, gouverneur de l'Afrique orientale allemande, conduit au lac Nyassa, se trouvait aux dernières nouvelles à Kipanga, sur le cours moyen du Roufidgi. M. Ramsay, chef de compagnie, venu de sa station de Kisaki au devant du gouverneur, a remporté une victoire sur une forte troupe de Wa-Héhé. Le baron de Schele se propose d'inspecter la station de Mahengé, et celle que le major de Wissmann a fondée sur le Nyassa, après quoi il se rendra auprès de Merere, au N. O. du lac, pour avoir avec lui et d'autres chefs une entrevue afin de chercher à les engager à se joindre à lui dans une expédition contre les Wa-Héhé. Son itinéraire passe à travers le territoire de ces derniers, qui, d'après les renseignements fournis par Wissmann, s'étendent plus au Sud qu'on ne le croyait jusqu'ici. Leur territoire

atteindrait le 10° lat. S. et dans la direction du Nyassa jusqu'à une journée des monts Livingstone.

Sir Henri Loch, Haut-Commissaire britannique dans la Colonie du Cap, a invité Lerothodi, principal chef des Ba-Souto, à visiter Capetown; et en retour de la manière loyale dont Lerothodi a suivi les directions du Haut-Commissaire, celui-ci a invité dix des conseillers du chef Ba-Souto à l'accompagner au chef-lieu de la Colonie.

Dans le discours prononcé le 31 janvier à Barkly West devant ses électeurs, M. Cecil Rhodes s'est exprimé à l'égard du Pondoland, situé entre la Colonie du Cap et la Natalie, de manière à faire supposer qu'il se propose d'annexer ce territoire à la Colonie comme il vient de le faire du Ma-Tébéléland, du Ma-Shonaland et Dépendances. Plusieurs tribus indigènes y sont en lutte; il en résulte des inconvénients pour les territoires voisins; aussi le gouvernement du Cap y a-t-il envoyé, comme commissaire, le major Elliott, suivi d'un détachement de l'artillerie du Cap, auquel ont été adjoints le capitaine Morberley et un certain nombre de canon Maxim, qui fonctionneront vraisemblablement dans le Pondoland, comme ils l'ont fait dans le bassin de l'Arououimi, dans l'Ou-Ganda et dans le Ma-Tébéléland.

Une convention a été signée entre les autorités de la Natalie et celle du Transvaal, aux termes de laquelle le gouvernement de la république Sud Africaine se charge des travaux de la ligne Volksrust. Quant aux tarifs, ils ne pourront en aucun cas être inférieurs à ceux de la ligne de la Baie de Delagoa. Des précautions sont prises pour équilibrer le trafic sur cette dernière ligne et sur celle de Natal. La voie ferrée devra être ouverte, si possible, en juillet 1895, au plus tard en décembre de cette même année. Les sections en seront mises en exploitation à mesure qu'elles seront terminées.

Le Conseil d'Administration de la Société coloniale du S. O. africain allemand a décidé de solliciter du gouvernement une protection suffisante pour ses entreprises agricoles. Le pays est favorable à l'élevage des moutons en vue de l'industrie et du commerce des laines, mais pour que ceux-ci puissent se développer et prospérer, il est nécessaire que les éleveurs soient protégés contre les razzias de certains chefs indigènes.

Des lettres de M. et M^{me} Allégret, missionnaires au Congo français, rapportent qu'une inondation de l'Ogôoué a fortement endommagé leur station de Talagouga. Ils ont dû quitter leur maison pour aller camper sur la colline en attendant que le fleuve redescende. Aux dernières nouvelles les eaux baissaient; en revanche, il y a lieu de craindre pour la santé des missionnaires l'influence des miasmes que produira l'assèchement du sol.

Au mois de mars, s'embarqueront à Anvers les sœurs de Notre-Dame, destinées à aider les missionnaires jésuites établis sur le Quango. Leur premier établissement sera créé près de Kimouenza, où elles s'appliqueront surtout au soin des malades et à l'éducation des jeunes filles.

La Compagnie Fraissinet a repris au mois de février le service mensuel sur la ligne de Marseille à la côte occidentale d'Afrique. Le départ a lieu de Marseille le 25 de chaque mois. Les paquebots arrivent normalement à Libreville le 19 du mois

suivant celui de leur départ de France. Aucun changement n'est apporté aux dates des départs et des arrivées, en ce qui concerne la ligne du Havre-Bordeaux à Loango, dont les départs continuent à avoir lieu de Bordeaux le 10 des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, et les retours de Libreville les 7 des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Au cours de sa mission dans l'Afrique Centrale, M. Maistre avait jalonné son itinéraire de traités de protectorat conclus avec les chefs des principaux pays qu'il a traversés entre l'Oubanghi, le Chari et le Haut-Bénoué. A son retour en France, il avait remis ces traités au Comité de l'Afrique française qui en avait saisi le Ministère des Colonies et le Ministère des Affaires-Étrangères ; ils ont été ratifiés par le Président de la République. Le décret de ratification, qui porte la date du 20 mai dernier, vient de paraître au *Bulletin officiel des Colonies*, où on trouvera le nom des différents pays qui se trouvent ainsi placés sous le protectorat français dans la région située au Nord du Congo français et à l'Est du Cameroun allemand.

Avant que les termes de l'arrangement franco-allemand relativement aux frontières des deux colonies, dans l'Hinterland du Cameroun, aient été communiqués au public, la *Kreuz-Zeitung* a cru devoir le critiquer sévèrement. M. de Caprivi a répondu aux critiques qui se sont fait entendre dans le Parlement que par la convention anglo-allemande de novembre 1893, la Grande-Bretagne avait concédé à l'Allemagne des territoires où jamais aucun Allemand n'avait mis le pied, et qu'en ce qui le concernait, il était satisfait de l'accord intervenu entre les plénipotentiaires de la France et de l'Allemagne.

Il s'est fondé, à Madrid, sous le nom Sociedad colonizadora de Argel (Société colonisatrice d'Algier), une société qui se propose de recruter en Algérie, parmi la population espagnole, des familles à destination de Fernando Po, île du Golfe de Guinée relevant de l'Espagne. L'opération commencera par le départ de dix familles, soit cinquante personnes.

Il s'est fondé en Allemagne, sous le nom de Deutsche Kameroun-Hinterland-Gesellschaft, une société qui se propose d'exploiter l'arrière-pays de cette colonie, pour faire arriver à la côte une partie de l'ivoire que les marchands haoussa transportent à Tripoli. Elle aura, comme directeur en Afrique, M. P. Reichard, l'explorateur de l'Afrique orientale et l'un des premiers Européens qui aient pénétré au Katanga.

Une dépêche arrivée à Berlin a annoncé que le baron von Uechtritz est parvenu, le 13 octobre 1893, à Garua sur le Bénoué, à 9 journées de Yola. Les chefs du pays ont demandé aux Allemands de créer une station à Garua. L'expédition s'est ensuite dirigée sur Bubandijdda sur le Haut-Bénoué. De là, elle comptait se porter à l'Est, sur le Chari.

Une nouvelle ligne anglaise établie par la General Steam Navigation Company, va desservir les ports anglais de la côte occidentale d'Afrique. Les steamers partiront régulièrement des docks de Salford (Manchester) ; s'ils ne trouvent pas leur plein chargement à Manchester, ils le complèteront à Liverpool. Les ports d'Afrique desservis seront Freetown, Cape Coast Castle, Salt Point, Accra et Lagos. La barre de Lagos sera franchie et le transbordement s'effectuera le plus rarement possible.

La nouvelle Compagnie anglaise qui a fondé un établissement à Saghet-El-Amra, un peu au S. E. du cap Juby, a fortifié sa position par un mur casematé, et la pourvoira prochainement d'artillerie. Avec l'ancienne Compagnie du Cap Juby, elle se propose d'attirer à elle le commerce des caravanes qui se rendent de Timbouctou au Maroc. Il est question de l'établissement d'une voie ferrée entre le cap Juby et Tendouf, une des principales stations de la grande caravane de Timbouctou.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Après avoir surpris la bonne foi de ses lecteurs en leur présentant, dans son numéro de novembre dernier, *l'Afrique explorée et civilisée* comme ayant fait un faux rapport sur les douloureux évènements de l'Ou-Ganda, M. le rédacteur du *Church Missionary Intelligencer* leur donne à croire, dans sa livraison de février, que *l'Afrique* professe des opinions plus qu'étranges dans la question de la restitution des esclaves fugitifs. Nos abonnés seront sans doute curieux de savoir les sentiments que nous prête M. le rédacteur de l'*Intelligencer*. Voici ce qu'ils trouveraient dans son dernier numéro. « L'argument de *l'Afrique* (il s'agit du renvoi d'Onésyme à Philémon par l'apôtre St-Paul, voy. XIV^e année, p. 340-341) est assez habile pour éluder le fait que St-Paul renvoya le fugitif à Philémon. Il envoya Onésyme et il envoya une lettre. *L'Afrique* enverrait la lettre, mais retiendrait Onésyme. *L'Afrique* expédierait généralement des wagons d'exhortations, mais s'arrangerait soigneusement de manière à retenir et si possible à employer l'esclave fugitif. *L'Afrique* en a appelé au précepte de St-Paul, mais recommande de ne pas suivre son exemple. » Si les abonnés de l'*Intelligencer* lisaienr *l'Afrique*, ils reconnaîtraient sans peine le sophisme que leur a servi leur journal. M. le rédacteur de la revue missionnaire sait, aussi bien que nous, que la restitution d'esclaves fugitifs à leurs maîtres esclavagistes est contraire à la loi donnée à Israël ; que Paul aurait violé cette loi s'il eût pu croire que Philémon recevrait Onésyme comme un esclave ; et qu'il ne le lui renvoya que parce qu'il avait la certitude que l'ancien maître le recevrait, non plus comme un esclave, mais comme un frère bien-aimé. L'insinuation plus ou moins injurieuse contenue dans les lignes de l'*Intelligencer* à notre égard, nous touche peu, et nos abonnés s'étonneraient de nous voir prendre la peine d'y répondre. Ils savent que, écrivant à Genève, en Suisse, dans un pays qui n'a en Afrique ni intérêts politiques ni colonies, nous ne sommes pas exposés, comme les ressortissants de nations dotées, de colonies, à la tentation de recommander, d'une part, l'affranchisse-